

Nom commercial: Hesse Diluant PU DV 4981

Version: 13 / FR

remplace la version: 12 / FR

Date de révision: 13.07.2021

Date d'impression 27.07.21

## 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Hesse Diluant PU DV 4981

"Acétate de 2-éthoxy-1-propylèneglycol"

#### Numéro d'enregistrement

No. CE: 259-370-9

Numéro 01-2119475116-39

d'enregistrement

No. CAS 54839-24-6

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisation de la substance/préparation

Pour le traitement de surface du bois et d'autres matériaux

#### Utilisations identifiées

	REACHSET 1000
SU3	Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
ERC4	Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles
ERC5	Utilisation industrielle entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice
PROC7	Pulvérisation dans des installations industrielles
	REACHSET 2001
SU22	Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
ERC8a	Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts
ERC8c	Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice
PROC11	Pulvérisation en dehors d'installations industrielles

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité fabricant

Hesse GmbH &amp; Co. KG

Warendorfer Strasse 21

59075 Hamm

No. de téléphone +49 (0) 2381 963-00

No. Fax +49 (0) 2381 963-849

Adresse e-mail ps@hesse-lignal.de

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Germany: +49 (0) 2381 788-612

France: + 33 (0)1 45 42 59 59

## 2. Identification des dangers

Nom commercial: Hesse Diluant PU DV 4981

Version: 13 / FR

remplace la version: 12 / FR

Date de révision: 13.07.2021

Date d'impression 27.07.21

## 2.1. Classification de la substance ou du mélange

### Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Liq. 3 H226

STOT SE 3 H336

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

## 2.2. Éléments d'étiquetage

### Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

#### Pictogrammes de danger



#### Mention d'avertissement

Attention

#### Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.  
 H336 Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

#### Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.  
 P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/ vapeurs/aérosols.  
 P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
 P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  
 P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.  
 P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

## 2.3. Autres dangers

Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT). Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB) (si elle n'est pas répertoriée dans la section 3) .

## 3. Composition/informations sur les composants

### Composants dangereux

#### "Acétate de 2-éthoxy-1-propylèneglycol"

No. CAS 54839-24-6

No. EINECS 259-370-9

Numéro 01-2119475116-39

d'enregistrement

Concentration &gt;= 50 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Nom commercial: Hesse Diluant PU DV 4981

Version: 13 / FR

Date de révision: 13.07.2021

remplace la version: 12 / FR

Date d'impression 27.07.21

Flam. Liq. 3  
STOT SE 3H226  
H336

Système nerveux

**Notent**

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH), Article 57) (si elle n'est pas répertoriée dans la section 3).

**4. Premiers secours****4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

En cas de doute, ou si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. Si la personne est inconsciente, placer en position de récupération et faire appel à un médecin. Secouristes: Faites attention à l'autoprotection. Eloigner de la zone de danger les personnes contaminées par le produit et les étendre.

**En cas d'inhalation**

En cas d'accident par inhalation, transporter la victime hors de la zone contaminée et la garder au repos. Tenir au chaud, au calme et sous une couverture. En cas de doute, ou si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.

**En cas de contact avec la peau**

Laver immédiatement à l'eau et au savon. NE PAS utiliser de solvants ni de diluants. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

**En cas de contact avec les yeux**

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre en maintenant les paupières écartées et faire appel à un médecin. Conduire chez le médecin.

**En cas d'ingestion**

Ne pas faire vomir. Conduire chez le médecin.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Les symptômes et les signes se traduiront par des céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et dans les cas extrêmes, perte de conscience. Une concentration élevée de vapeurs peut irriter les yeux et le système respiratoire et produire des effets narcotiques.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires****Avis aux médecins / Traitement**

Traiter de façon symptomatique.

**5. Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction****Moyen d'extinction approprié**

Recommandés: mousse résistant aux alcools, CO<sub>2</sub>, poudres, pulvérisation d'eau

**Moyens d'extinction non-appropriés**

Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Un incendie produira une épaisse fumée noire. En cas d'incendie, des produits de décomposition

Nom commercial: Hesse Diluant PU DV 4981

Version: 13 / FR

Date de révision: 13.07.2021

remplace la version: 12 / FR

Date d'impression 27.07.21

dangereux peuvent se dégager. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosible.

### 5.3. Conseils aux pompiers

#### Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux. Utiliser un appareil respiratoire autonome.

#### Autres données

Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts et les cours d'eau. Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu. Procédure standard pour feux d'origine chimique.

## 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Veiller à assurer une aération suffisante. Ne pas inhaler les vapeurs. Ne pas inhaler les gaz. Ne pas inhaler les brouillards.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux. Empêcher toute infiltration du produit dans le sol et l'écoulement dans les eaux et les égouts. En cas de dégagement gazeux ou de déversement dans les eaux d'écoulement, le sol ou les canalisations d'égout, informer les autorités compétentes.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple: sable, terre, vermiculite, terre de diatomées, et placer des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir Section 13). Nettoyer à fond les objets et le sol souillés avec de l'eau et des tensio-actifs en observant les réglementations en vigueur. NE PAS utiliser de solvants ni de diluants. Transporter sur le site de récupération ou d'élimination dans des récipients appropriés.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

## 7. Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Conseils pour une manipulation sans danger

Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle. Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé. N'utiliser qu'avec une ventilation/protection personnelle adéquate. Veiller à assurer une aération suffisante. assurer une ventilation suffisante. ceci peut être obtenu par une aspiration d'air localisée ou générale. Porter un appareil respiratoire adapté si la ventilation n'est pas suffisante pour maintenir la concentration des vapeurs de solvant en dessous des valeurs limites d'exposition. éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter l'inhalation de vapeurs et aérosols de pistelage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Utiliser un vêtement de protection individuelle. Pour la protection individuelle, voir Section 8.

#### Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosible. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol. De plus, ce produit ne doit être utilisé que dans des locaux dépourvus de toute flamme nue ou autres sources d'ignition. La préparation peut se charger électrostatiquement: mettre toujours à la terre lors des transvasements. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Porter des chaussures à semelle conductrice. Ne pas utiliser d'outils pouvant provoquer des étincelles. Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions

Nom commercial: Hesse Diluant PU DV 4981

Version: 13 / FR

Date de révision: 13.07.2021

remplace la version: 12 / FR

Date d'impression 27.07.21

normales.

## 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

### Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Prévoir un sol étanche et résistant aux solvants. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

### Précautions pour le stockage en commun

Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que de matières fortement acides ou alcalines.

### Classes de stockage

Classe de stockage d'après TRGS 510 3 Liquides inflammables

### Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver à l'écart de la chaleur. Protéger du rayonnement solaire. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Stocker en prenant en compte les particularités des législations nationales.

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir le scénario d'exposition, si disponible.

## 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Autres données

-

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Contrôle de l'exposition

L'utilisateur s'engage à respecter les valeurs limite d'exposition professionnelle nationale ou les valeurs limite applicables. assurer une ventilation suffisante. ceci peut être obtenu par une aspiration d'air localisée ou générale. Porter un appareil respiratoire adapté si la ventilation n'est pas suffisante pour maintenir la concentration des vapeurs de solvant en dessous des valeurs limites d'exposition .

#### Protection respiratoire - Note

Eviter l'inhalation de vapeurs et aérosols de pistolage. En cas de vapeurs/poussières/aérosols utiliser un appareil de protection respiratoire. Type de Filtre recommandé: Masque respiratoire, filtre combiné A2/P2

#### Protection des mains

Gants de protection conformes à EN 374.

Matière des gants

Matériau approprié caoutchouc butyle

Épaisseur du gant >= 0,7 mm

Temps de pénétration >= 30 min

Cette recommandation est valable uniquement pour le produit nommé dans cette fiche de données de sécurité et fournie par nos soins, et uniquement aux fins des utilisations prévues indiquées.

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Suivre les instructions du fabricant de gants relatives à l'utilisation, au stockage, à l'entretien et au remplacement des gants.

Le temps de passage doit être supérieure à la durée d'utilisation finale du produit.

Les gants doivent être remplacés régulièrement, ainsi qu'en cas de signe de dommages de la matière constitutive du gant.

Le rendement ou l'efficacité du gant peut être réduite par des dommages physiques / chimiques

Nom commercial: Hesse Diluant PU DV 4981

Version: 13 / FR

Date de révision: 13.07.2021

remplace la version: 12 / FR

Date d'impression 27.07.21

**Protection des yeux**

porter des lunettes intégrales de protection conforme à la norme EN 166.

**Protection du corps**

Porter un vêtement de protection approprié. éloigner les vêtements souillés et les laver avant de les réutiliser. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

**9. Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

<b>Etat</b>	liquide		
<b>Couleur</b>	incolore		
<b>Odeur</b>	caractéristique		
<b>La limite de l'odeur</b>			
Remarque	non déterminé		
<b>Point de fusion</b>			
Remarque	non déterminé		
<b>Point de congélation</b>			
Remarque	non déterminé		
<b>point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>			
Valeur	158	à	160 °C
<b>Point d'éclair</b>			
Valeur	54		°C
<b>Taux d'évaporation</b>			
Remarque	non déterminé		
<b>inflammabilité (solide, gaz)</b>	non déterminé		
<b>limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité</b>			
Remarque	non déterminé		
<b>Pression de vapeur</b>			
Remarque	non déterminé		
<b>Densité de vapeur</b>			
Remarque	non déterminé		
<b>Densité</b>			
Valeur	env. 0,935		kg/l
température	20	°C	
<b>Hydrosolubilité</b>			
Remarque	non déterminé		
<b>solubilité(s)</b>			
Remarque	non déterminé		
<b>coefficient de partage: n-octanol/eau</b>			
Remarque	non déterminé		
<b>Température d'inflammabilité</b>			
Remarque	non déterminé		

Nom commercial: Hesse Diluant PU DV 4981

Version: 13 / FR

Date de révision: 13.07.2021

remplace la version: 12 / FR

Date d'impression 27.07.21

**température de décomposition**

Remarque non déterminé

**Viscosité**

Remarque non déterminé

**Temps d'écoulement**

Valeur	20	à	48	s
température	20	°C		
méthode	DIN EN ISO 2431 - 3 mm			

**propriétés explosives**

évaluation non déterminé

**Propriétés comburantes**

Remarque non déterminé

**9.2. Autres informations****Elément non volatile**

Valeur	0	%
méthode	valeur calculée	

**Autres données**

Ces informations ne sont pas disponibles.

**10. Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées (voir la section 7).

**10.2. Stabilité chimique**

Stable dans des conditions normales.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.

**10.4. Conditions à éviter**

Isoler des sources de chaleurs, d'étincelles et de flammes nues.

**10.5. Matières incompatibles**

Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matières fortement acides ou basiques afin d'éviter des réactions exothermiques.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Oxyde et dioxyde de carbone, oxydes d'azote (NOx), une épaisse fumée noire, Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

**11. Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë par voie orale**

méthode	Méthode de calcul (règlement (CE)1272/2008)
Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.





Nom commercial: Hesse Diluant PU DV 4981

Version: 13 / FR

remplace la version: 12 / FR

Date de révision: 13.07.2021

Date d'impression 27.07.21

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### **Autres données**

Absence de données toxicologiques.

## **12. Informations écologiques**

### **12.1. Toxicité**

#### **Indications générales**

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

### **12.2. Persistance et dégradabilité**

#### **Indications générales**

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

### **12.3. Potentiel de bioaccumulation**

#### **Indications générales**

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

#### **coefficient de partage: n-octanol/eau**

Remarque non déterminé

### **12.4. Mobilité dans le sol**

#### **Indications générales**

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

#### **Mobilité dans le sol**

donnée non disponible

### **12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

#### **Indications générales**

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

### **12.6. Autres effets néfastes**

#### **Indications générales**

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

#### **Information supplémentaire sur l'écologie**

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

## **13. Considérations relatives à l'élimination**

### **13.1. Méthodes de traitement des déchets**

#### **Déchets de résidus**

Code de déchets CEE

140603 - autres solvants et mélanges de solvants

Code de déchets CEE

200113 - solvants

Nom commercial: Hesse Diluant PU DV 4981

Version: 13 / FR

Date de révision: 13.07.2021

remplace la version: 12 / FR

Date d'impression 27.07.21

Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération.  
 Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux.

**produit modifié**

Code de déchets CEE

070304 - autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques




**Emballages contaminés**

Code de déchets CEE

150110 - emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés.

**14. Informations relatives au transport**

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
Code de restrictions en tunnels	D/E		
<b>14.1. Numéro ONU</b>	1263	1263	1263
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES	PAINT RELATED MATERIAL	PAINT RELATED MATERIAL
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>	3	3	3
Carte pour désignation du danger			
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>	III	III	III
Quantité limitée	5 l		
Les catégories de transport	3		

**15. Informations réglementaires****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****COV**

COV (CE) 100 % 935 g/l

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour cette substance / du mélange à une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

**16. Autres informations****mentions de danger H-de la rubrique 3**

H226

Liquide et vapeurs inflammables.

H336

Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

Nom commercial: Hesse Diluant PU DV 4981

Version: 13 / FR

Date de révision: 13.07.2021

remplace la version: 12 / FR

Date d'impression 27.07.21

**catégories de danger CLP de la rubrique 3**Flam. Liq. 3  
STOT SE 3Liquide inflammable, Catégorie 3  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique  
STOT un., Catégorie 3**abréviations**

ADR - Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)  
 RID - Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer (Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail)  
 IMDG - International Maritime Code for Dangerous Goods  
 IATA - International Air Transport Association  
 IATA-DGR - Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)  
 ICAO-TI - Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)  
 GHS - Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals  
 EINECS - European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
 CAS - Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)  
 GefStoffV - Gefahrstoffverordnung (Ordinance on Hazardous Substances, Germany)  
 LOAEL - Lowest Observed Adverse Effect Level  
 LOEL - Lowest Observed Effect Level  
 NOAEL - No Observed Adverse Effect Level  
 NOEC - No Observed Effect Concentration  
 NOEL - No Observed Effect Level  
 OECD - Organisation for Economic Cooperation and Development  
 VOC - Volatile Organic Compounds

Les changements par rapport à la dernière version seront mis en évidence en marge (\*\*). Cette version remplace toutes les versions précédentes.

Cette fiche de données de sécurité ne contient que des informations relatives à la sécurité et ne remplace aucune information ni spécification concernant le produit.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité.

Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

Les informations ci-inclus ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie de certaines propriétés.

**Annexe à la fiche de données de sécurité amplifiée (FDSa)****Titre abrégé du scénario d'exposition**

ES005 - Applications industrielles: pulvérisation industrielle (à l'intérieur)

**Utilisation de la substance/préparation**

Pour le traitement de surface du bois et d'autres matériaux

**Utilisation**

SU3	Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
ERC4	Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles
ERC5	Utilisation industrielle entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice

Nom commercial: Hesse Diluant PU DV 4981

Version: 13 / FR

remplace la version: 12 / FR

Date de révision: 13.07.2021

Date d'impression 27.07.21

PROC7

Pulvérisation dans des installations industrielles

## **scénarios d'exposition de contribution à la gestion de l'exposition environnementale**

### **Utilisation**

ERC4

Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles

ERC5

Utilisation industrielle entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice

### **Etat**

liquide

### **Quantité maximale par durée ou opération**

Jours d'émission par site: &lt;= 300

### **Autres conditions d'utilisation pertinentes**

Utilisation: Température ambiante

Le dessèchement / le durcissement a lieu à température ambiante ou à des températures supérieures.

Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération.

Empêcher toute infiltration du produit dans le sol et l'écoulement dans les eaux et les égouts.

Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

### **eaux usées**

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. acheminer l'eau de la cabine de pulvérisation, après l'avoir soumise à un traitement préliminaire mécanique, dans une station de traitement des eaux usées.

### **air vicié**

Conserver le conteneur fermé. Éviter le rejet dans l'environnement.

### **Sol**

Les planchers doivent être étanches, doivent résister aux liquides et être faciles à nettoyer.

### **Déchets de résidus**

Code de déchets CEE

140603 - autres solvants et mélanges de solvants

200113 - solvants

Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération.

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux.

### **produit modifié**

Code de déchets CEE

070304 - autres solvants, liquides de lavage et liqueurs

mères organiques

### **Emballages contaminés**

Code de déchets CEE

150110 - emballages contenant des résidus de substances

dangereuses ou contaminés par de tels résidus

Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés.

## **Contributing exposure scenario controlling worker exposure**

### **Utilisation**

SU3

Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

PROC7

Pulvérisation dans des installations industrielles

### **Etat**

liquide

### **Quantité maximale par durée ou opération**

Durée d'exposition &lt;= 8 h/d

Nom commercial: Hesse Diluant PU DV 4981

Version: 13 / FR

Date de révision: 13.07.2021

remplace la version: 12 / FR

Date d'impression 27.07.21

Fréquence d'exposition &lt;= 220 d/a

**Autres conditions d'utilisation pertinentes**

Utilisation: Température ambiante

Le dessèchement / le durcissement a lieu à température ambiante ou à des températures supérieures.

Lire les instructions ci-jointes avant l'emploi

**mesures se référant à la substance et à la sécurité du produit**

Principalement utilisé dans des systèmes fermés. Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle. Lorsque raisonnablement faisable, ceci devrait se faire par aspiration aux postes de travail et une extraction générale convenable. assurer une ventilation suffisante. ceci peut être obtenu par une aspiration d'air localisée ou générale. Porter un appareil respiratoire adapté si la ventilation n'est pas suffisante pour maintenir la concentration des vapeurs de solvant en dessous des valeurs limites d'exposition .

**Protection respiratoire - Note**

Eviter l'inhalation de vapeurs et aérosols de pistolage. En cas de vapeurs/poussières/aérosols utiliser un appareil de protection respiratoire. Type de Filtre recommandé: Masque respiratoire, filtre combiné A2/P2

**Protection des mains**

Gants de protection conformes à EN 374.

Matière des gants

Matériau approprié caoutchouc butyle

Épaisseur du gant &gt;= 0,7

Temps de pénétration &gt;= 30

Cette recommandation est valable uniquement pour le produit nommé dans cette fiche de données de sécurité et fournie par nos soins, et uniquement aux fins des utilisations prévues indiquées.

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Suivre les instructions du fabricant de gants relatives à l'utilisation, au stockage, à l'entretien et au remplacement des gants.

Le temps de passage doit être supérieure à la durée d'utilisation finale du produit.

Les gants doivent être remplacés régulièrement, ainsi qu'en cas de signe de dommages de la matière constitutive du gant.

Le rendement ou l'efficacité du gant peut être réduite par des dommages physiques / chimiques

**Protection des yeux**

porter des lunettes intégrales de protection conforme à la norme EN 166.

**Protection du corps**

Porter un vêtement de protection approprié. éloigner les vêtements souillés et les laver avant de les réutiliser. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

**Informations en matière de prévision d'exposition et instructions pour l'utilisateur en aval****Guide pour les utilisateurs en aval**

L'utilisateur en aval détermine s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition à partir des informations fournies. Cette évaluation peut être fondée sur une expertise spécialisée ou sur l'application des outils proposés par l'ECHA pour la réalisation d'une évaluation des risques.

**Annexe à la fiche de données de sécurité amplifiée (FDSa)****Titre abrégé du scénario d'exposition**

Nom commercial: Hesse Diluant PU DV 4981

Version: 13 / FR

remplace la version: 12 / FR

Date de révision: 13.07.2021

Date d'impression 27.07.21

ES007 - Utilisations professionnelles: la pulvérisation non industrielle (à l'intérieur)

**Utilisation de la substance/préparation**

Pour le traitement de surface du bois et d'autres matériaux

**Utilisation**

SU22	Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
ERC8a	Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts
ERC8c	Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice
PROC11	Pulvérisation en dehors d'installations industrielles

**scénarios d'exposition de contribution à la gestion de l'exposition environnementale****Utilisation**

ERC8a	Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts
ERC8c	Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice

**Etat** liquide**Quantité maximale par durée ou opération**

Jours d'émission par site: &lt;= 250

**Autres conditions d'utilisation pertinentes**

Utilisation: Température ambiante

Le dessèchement / le durcissement a lieu à température ambiante ou à des températures supérieures. les substances organiques volatiles se volatilisent dans l'air ambiant.

Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération.

Empêcher toute infiltration du produit dans le sol et l'écoulement dans les eaux et les égouts.

Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

**eaux usées**

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. acheminer l'eau de la cabine de pulvérisation, après l'avoir soumise à un traitement préliminaire mécanique, dans une station de traitement des eaux usées.

**air vicié**

Conserver le conteneur fermé. Éviter le rejet dans l'environnement.

**Sol**

Les planchers doivent être étanches, doivent résister aux liquides et être faciles à nettoyer.

**Déchets de résidus**Code de déchets CEE 140603 - autres solvants et mélanges de solvants  
200113 - solvants

Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération.

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux.

**produit modifié**

Code de déchets CEE 070304 - autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques

**Emballages contaminés**

Nom commercial: Hesse Diluant PU DV 4981

Version: 13 / FR

Date de révision: 13.07.2021

remplace la version: 12 / FR

Date d'impression 27.07.21

Code de déchets CEE 150110 - emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus  
Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés.

## **Scénario d'exposition concourant à la maîtrise de l'exposition des ouvriers (professionnel)**

### **Titre abrégé du scénario d'exposition**

Numéro de la matière: CES014

### **Utilisation**

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles

**Etat** liquide

### **Quantité maximale par durée ou opération**

Durée d'exposition	<=	8	h/d
Fréquence d'exposition	<=	220	d/a

### **Autres conditions d'utilisation pertinentes**

Utilisation: Température ambiante

Le dessèchement / le durcissement a lieu à température ambiante ou à des températures supérieures. Les substances organiques volatiles se volatilisent dans l'air ambiant.

Lire les instructions ci-jointes avant l'emploi

### **mesures se référant à la substance et à la sécurité du produit**

Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle. Lorsque raisonnablement faisable, ceci devrait se faire par aspiration aux postes de travail et une extraction générale convenable. assurer une ventilation suffisante. ceci peut être obtenu par une aspiration d'air localisée ou générale. Porter un appareil respiratoire adapté si la ventilation n'est pas suffisante pour maintenir la concentration des vapeurs de solvant en dessous des valeurs limites d'exposition .

### **Protection respiratoire - Note**

Eviter l'inhalation de vapeurs et aérosols de pistolage. En cas de vapeurs/poussières/aérosols utiliser un appareil de protection respiratoire. Type de Filtre recommandé: Masque respiratoire, filtre combiné A2/P2

### **Protection des mains**

Gants de protection conformes à EN 374.

Matière des gants

Matériau approprié caoutchouc butyle

Épaisseur du gant &gt;= 0,7

Temps de pénétration &gt;= 30

Cette recommandation est valable uniquement pour le produit nommé dans cette fiche de données de sécurité et fournie par nos soins, et uniquement aux fins des utilisations prévues indiquées.

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Suivre les instructions du fabricant de gants relatives à l'utilisation, au stockage, à l'entretien et au remplacement des gants.

Le temps de passage doit être supérieure à la durée d'utilisation finale du produit.

Les gants doivent être remplacés régulièrement, ainsi qu'en cas de signe de dommages de la matière constitutive du gant.

Le rendement ou l'efficacité du gant peut être réduite par des dommages physiques / chimiques

Nom commercial: Hesse Diluant PU DV 4981

Version: 13 / FR

remplace la version: 12 / FR

Date de révision: 13.07.2021

Date d'impression 27.07.21

### **Protection des yeux**

porter des lunettes intégrales de protection conforme à la norme EN 166.

### **Protection du corps**

Porter un vêtement de protection approprié. éloigner les vêtements souillés et les laver avant de les réutiliser. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

## **Informations en matière de prévision d'exposition et instructions pour l'utilisateur en aval**

### **Guide pour les utilisateurs en aval**

L'utilisateur en aval détermine s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition à partir des informations fournies. Cette évaluation peut être fondée sur une expertise spécialisée ou sur l'application des outils proposés par l'ECHA pour la réalisation d'une évaluation des risques.